PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le neuf novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Claude Terrasse sise 201 rue de Paris – 69210 L'ARBRESLE, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI - Maire,

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Sheila Mc CARRON, José DOUILLET, Yvette FRAGNE, Gilles PEYRICHOU, Anne THIERY, Fabrice MUSCEDERE, Sylviane CHAMPIN, Elaine BARDOT DUMONT, Pierre BOUILLARD, Dominique ROSTAING-TAYARD, Jean-Louis MAHUET, Gérard BERTRAND, Pascale SOQUET, Ludovic MELKONIAN, Ahmet KILICASLAN, Sandrine POYET-FAWAL, Olivier RIVIERE, , Thomas BONTEMPS, Sarah BOUSSANDEL, Damien SECOND, Jean-Marc BISSUEL, Sébastien MAJEROWICZ, Caroline FAYE

Était absente, excusée et a donné pouvoir : Yasmina ABDELHAK à Pierre-Jean ZANNETTACCI, Lise ELPENOR à Jean-Claude GAUTHIER, Soraya BENBALA à Yvette FRAGNE, Nathalie SERRE à Sarah BOUSSANDEL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 29

Secrétaire de séance : Sheila Mc CARRON
Date de la convocation : 03 novembre 2020
Compte rendu affiché le : 16 novembre 2020

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Madame Sheila Mc CARRON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

Caroline FAYE : « *J'avais posé une question sur la formulation concernant le RIFSEEP, au niveau du CIA. Des réponses devaient être apportées sur ce Conseil* ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Nous ne sommes pas encore aux questions diverses, nous y répondrons à ce moment-là. »*

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 28 septembre 2020.

III. DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES

DL-100-09-20 – Délégations prises en vertu des pouvoirs délégués

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

- Signature le 22/09/2020 d'un avenant en moins-value au marché de travaux d'amélioration énergétique de la salle des fêtes Claude Terrasse – lot 3 Etanchéité attribué à la société APC ETANCH GRAND LYON en date du 29/07/2019. L'avenant a pour objet de valider des travaux complémentaires et adaptation en cours de marché, et d'acter des travaux non réalisés. Le montant HT initial du marché de 42 870 € est porté à la somme de 42 416,66 € HT, soit 50 899,99 € TTC.

- Signature le 18 septembre 2020 d'un avenant N° 3 au marché de maitrise d'œuvre concernant la restructuration des groupes scolaires Dolto Lassagne attribué au groupement GALLET ARCHITECTES / ARBORESCENCE / ECONOMIA/MAYA CONSTRUCTION DURABLE / VENATHEC, dont le mandataire du groupement est M. GALLET Damien, ATELIER GALLET Architectes.

L'avenant a pour objet :

o de rectifier le montant de la rémunération par l'ajout de la mission « coordination des systèmes de sécurité (CSSI), d'un montant de 2 500 € HT (mission qui n'avait pas été intégrée par oubli) ;

o De valider une plus-value de 2 900 € HT par rapport à l'estimation initiale. Compte tenu des exigences du bureau de contrôle en phase PRO pour la conception, réalisation et réception d'un système de sécurité incendie de type 1, le maitre d'œuvre n'est pas qualifié pour ce type d'alarme. Celui-ci a dû consulter de nouveaux bureaux d'études qualifiés pouvant répondre à ces exigences, qu'il déclarera en sous-traitant.

Le montant initial de la rémunération de 350 000 € HT est donc porté à 355 400 € HT.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Le fait d'avoir regroupé les deux écoles au sein d'un même bâtiment change les conditions de sécurité et il fallait qu'elles soient adaptées au nouveau groupe scolaire dans son entité globale. Nous ne l'avions pas vu lorsque nous avions lancé les travaux. La fusion des écoles maternelles et primaires est d'ailleurs arrivée plus tard.* »

- Demandes de subventions à la Région Auvergne Rhône-Alpes :

1/ Dans le cadre du programme d'aide lancé par la Région Auvergne Rhône Alpes intitulé BONUS RELANCE dont l'objectif est de permettre la réalisation de projets d'investissement devant démarrer avant le 30 juin 2021 dans les communes de moins de 20 000 habitants et offrant des débouchés aux entreprises locales, deux dossiers de demande de subvention pour des opérations correspondant aux critères ont été déposés le 23/10/2020.

Il s'agit de :

- La réfection des murs d'enceinte de l'ancien cimetière : le taux de subvention sollicité est de 50 % sur un montant HT de travaux estimés à 36 779,71 euros HT, soit une subvention attendue de 18 389,85 euros.
- La réhabilitation et la mise aux normes de la salle du Chambard, local à vocation associative **:** le taux de subvention sollicité est de 50 % sur un montant HT de travaux estimé à 18 033,33 euros HT, soit une subvention attendue de 9 016,66 euros.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *La salle du Chambard était occupée par l'Association culturelle turque qui l'avait gérée pour la Commune dans le quartier du Chambard. L'Association s'étant repliée sur un projet individuel, la salle est de nouveau libre. Nous proposons de la rénover et de la remettre aux normes de manière à rentrer dans le système des salles municipales qui sont mises à disposition des habitants, des associations et des activités de la commune.*

Je pense en particulier à l'espace EVS (Espace de Vie Sociale) avec la MJC dont on parlera toute à l'heure. Les actions du collectif du Chambard peuvent également se dérouler à l'intérieur. Nous posons donc une subvention pour ce projet. »

2/ dans le cadre du Contrat Ambition Région 2 : un dossier de demande de subvention pour une opération correspondant aux critères a été déposé le 02/11/2020.

Il s'agit de :

- La restructuration du groupe scolaire DOLTO-LASSAGNE : le taux de subvention sollicité est de 20 % sur un montant HT de travaux estimé à 2 294 200 euros HT, soit une subvention attendue de 458 840 euros.

Sébastien MAJEROWICZ : « *A propos de l'initiative Bonus Relance, est-ce que d'autres dossiers peuvent être soumis et en particulier des chantiers qui pourraient être anticipés pour entrer dans la date limite de dépôt de dossier ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Pas dans ce cas-là car la date limite est déjà passée. Nous avons été contactés par la Région en toute urgence. Il restait des reliquats de subventions et il a été décidé d'effectuer une relance. Nous avons eu la visite de Madame VAGNIER une semaine avant la clôture. Nous avons donc choisi ces deux dossiers en urgence. Par contre, la Région lance un autre plan de subventions que l'on appelle le Contrat Ambition Région. C'est la deuxième version, pour laquelle nous avions déjà préparé un dossier pour les écoles car il s'agit d'un dossier majeur en termes d'investissements de la Commune sur les années qui viennent. »*

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de l'ensemble de cette communication.

<u>DECISION</u> :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

IV –AFFAIRES GÉNÉRALES

DL-101-09-20 – Création de 13 postes d'agents recenseurs et conditions d'indemnisation

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

<u>EXPOSE</u> :

Dans le cadre de l'organisation des opérations de recensement de la population, il est nécessaire de recruter 13 agents recenseurs pour la période du 1er janvier au 20 février 2021.

Ces agents seront rémunérés sur la base du montant par feuille de logement recensé et du montant par bulletin individuel, qui seront communiqués courant novembre 2020 par l'INSEE.

De plus, les agents étant astreints à deux demi-journées de formation dispensées par l'INSEE en mairie de L'Arbresle, il est proposé de rétribuer cette prestation en référence à la valeur du SMIC horaire soit actuellement 10,15 euros bruts de l'heure.

A cela s'ajoutera un forfait de rémunération de 220 euros par agent recenseur pour la campagne de relevé d'adresses à effectuer début janvier 2021.

Il est précisé que la Commune recevra, au titre des opérations de recensements de la population 2021, une dotation forfaitaire de l'Etat de 11 615 euros.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous ne savons pas si nous serons à même de lancer la procédure en cette période de crise sanitaire, c'est un peu incertain mais il ne faut pas que nous soyons en retard. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« J'ai vu que sur Sain Bel, le recensement était aussi lancé. Est-ce qu'il est éventuellement prévu de faire une mutualisation pour les agents recenseurs ? Si plusieurs communes de la CCPA lancent les opérations en même temps, cela serait peut-être intéressant de mutualiser cette partie-là ? La Commune de Sain Bel cherche 5 personnes. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous n'avons pas réfléchi dans ce sens. Nous avons fait en fonction de nos propres besoins. Les opérations de recensement ne sont pas simples. Il y a certaines contraintes, des disponibilités à avoir… Sain Bel et L'Arbresle auraient besoin de 18 agents recenseurs en global et je ne suis pas sûr qu'en mutualisant, nous ferions tomber ce chiffre à 15. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Ce n'est pas forcément dans le but d'économiser des personnes ressources mais davantage pour optimiser les recherches, organiser les recrutements... tout ce qui peut être mutualisé pour nous faire gagner du temps et trouver les bonnes personnes ressources, c'était plus pour ces raisons que par économie. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous ne l'avons pas pensé. Il faut des personnes qui connaissent bien les communes. C'est une idée. »*

Caroline FAYE : *« Je souhaiterais savoir le montant estimatif de la dépense pour la Commune. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous allons être subventionnés à hauteur de 11 615 euros et il devrait rester à la charge de la Commune environ 4 000 euros. Le recensement coûte donc au total entre 15 000 et 16 000 euros et il se déroule tous les 5 ans. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« L'information pour Sain Bel, je l'ai eue grâce à Panneau Pocket. On pourrait passer également une annonce par le biais de Panneau Pocket pour les Arbreslois, pour savoir ceux qui seraient intéressés. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous allons essayer de garder les personnes qui avaient réalisé le recensement précédent et qui avaient donné satisfaction. C'est compliqué, il faut être rigoureux et organisé. Le recensement permet de définir notre population et derrière arrivent tous les systèmes de dotations, subventions… il faut donc être précis. Certains agents recenseurs ont fait savoir qu'ils souhaitaient de nouveau participer à la mission, une autre personne a indiqué être en état de fragilité et ne pas pouvoir s'engager pour raisons de santé sur cette période de Covid-19. Nous allons bien sûr lancer une annonce de recrutement. Si vous connaissez des personnes fiables, il n'y a aucun souci pour les présenter à la Commune. »*

Caroline FAYE : *« C'est sur la base d'un temps plein ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Non, c'est payé à l'heure. »*

Caroline FAYE : *« C'est estimé à combien d'heures ? Ces agents travaillent plutôt le soir et le week-end ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Les agents recenseurs sont libres de leur temps. Ils ont une petite formation au début que la Commune paye. Puis, une première phase consiste à relever les adresses et à vérifier la réalité administrative avec celle du terrain. Ensuite, ils prennent contact avec les ménages. Les agents travaillent davantage le soir car c'est à ce moment que les habitants sont le plus souvent présents à leur domicile. Ils ont néanmoins un temps limite pour effectuer la tâche mais ils la gèrent comme ils le souhaitent. »*

Caroline FAYE : *« Et s'ils ne trouvent pas les boîtes à lettres ? Souvent ce sont des élus qui distribuent le bulletin municipal et ces personnes connaissent donc bien où se situent les boîtes à lettres… »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« On essaie de prendre des personnes qui connaissent bien la ville et de les affecter sur des secteurs qu'ils connaissent. En général, il n'y a pas de souci majeur. Nous n'avons jamais perdu 2000 habitants. Ça fonctionne bien et à part un ou deux cas où c'était compliqué, nous sommes toujours tombés sur des personnes sérieuses.*
C'est organisé, les agents recenseurs sont formés, le service Population et notamment Nadège les suit régulièrement. Ils ont des contacts permanents avec la Mairie. »

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la création de 13 postes d'agents recenseurs en vue des opérations de recensement de la population 2021, ainsi que les modalités de leur rémunération telles que proposées ci-dessus.

DECISION :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération telle que présentée.

DL-102-09-20 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 à la convention de Police municipale pluricommunale

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Par convention signée en date du 17 juin 2017, les Communes de L'Arbresle, Bessenay, Bibost, Courzieu, Eveux, Sain Bel, Saint-julien S/Bibost et Savigny ont décidé de la mise en place d'une police municipale pluricommunale compétente sur leur territoire respectif.

Un premier avenant à cette convention est intervenu en juillet 2018, afin d'affiner les modalités de fonctionnement de ce service et la répartition des charges de chaque commune.

Aujourd'hui, il est de nouveau nécessaire d'apporter des modifications d'une part pour tenir compte de la réussite au concours de gardien-brigadier de Police municipale de l'un des 2 ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique), et d'autre part pour préciser et clarifier les modalités de versement de la participation des communes.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de Police municipale pluricommunale et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout acte s'y rattachant.

DECISION :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération telle que présentée.

DL-103-09-20 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Département des Alpes Maritimes

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Début octobre 2020, le Département des Alpes Maritimes a été sinistré par des intempéries.

Ce sont ainsi 55 communes de ce département du Sud-Est de la France qui ont été durement frappées par un épisode méditerranéen indirectement provoqué par la tempête Alex.

Au-delà des pertes humaines, les destructions sont considérables : maisons englouties ou éventrées par dizaines, routes coupées et sans doute impraticables pendant de longues semaines, réseaux d'eau potables anéantis. Des cimetières, à Tende ou Saint-Martin-Vésubie, ont été endommagés et des dizaines de cercueils emportés par les eaux. La reconstruction nécessitera des mois d'efforts et des centaines de millions d'euros.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Cela nous rappelle certaines images que nous avons connues chez nous, moins dramatiques puisqu'il n'y a pas eu de mort, ni d'habitation totalement détruite. Comme nous avions précédemment aidé la Commune du Teil lorsqu'elle avait été victime d'inondations, il est aujourd'hui proposé de venir en soutien au Département des Alpes Maritimes. Je pense que la CCPA fera de même lors de son prochain Conseil communautaire. ».*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Nous approuvons évidemment cette initiative de solidarité et nos pensées continuent d'être aux côtés des victimes de cette catastrophe, ce n'est pas parce que les médias n'y sont plus qu'il n'y plus de drame. Toutefois et pour prendre du recul sur l'émotion, nous savons toutes et tous que les phénomènes météorologiques de ce genre sont de plus en plus fréquents et qu'ils le seront encore davantage dans l'avenir. Les pluies diluviennes sous nos latitudes sont le résultat de l'augmentation de l'évaporation causée par le réchauffement climatique et les conséquences de ces inondations sont largement aggravées par la déforestation et l'artificialisation des sols. Effectivement, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, L'Arbresle est particulièrement touchée par les inondations. Nous encourageons donc à être attentifs et exigeants quant à nos politiques d'aménagement et de réduction des gaz à effet de serre que nous mènerons sur notre commune et évidemment cela est vrai à l'échelle de la CCPA. Je vous remercie. »*

La Commune souhaitant s'inscrire dans une démarche de solidarité, **il est proposé aux membres du Conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au Département des Alpes Maritimes.**

DECISION :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération telle que présentée.

DL-104-09-20 – Désignation des représentants au Conseil d'Administration du Collège des 4 Vents – annulation de la délibération n° DL-040-06-2020 du 08 juin 2020

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Par délibération n° DL-040-06-2020 du 08 juin 2020, Monsieur Thomas BONTEMPS et Madame Sarah BOUSSANDEL avaient été désignés membres du Conseil d'Administration du Collège des 4 Vents.

Or, le Collège nous a informés qu'il convenait de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant et non 2 membres titulaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir d'une part annuler la délibération n° DL-040-06-2020 et d'autre part de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant dans le cadre de cette instance.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Pour notre groupe, nous proposons Thomas BONTEMPS en titulaire et Soraya BENBALA en suppléante je crois…. Excusez-moi, je ne sais plus… On proposait Sarah BOUSSANDEL en suppléante ? D'accord.»*

Sarah BOUSSANDEL : « *C'est trop aimable mais j'avoue que je comprends pas pourquoi vous ne nous laissez pas la place de titulaire étant donné que Sheila est déjà au Conseil d'administration du collège en tant qu'élue du Département. Ce serait donc bien de nous laisser la place de titulaire au moins pour le collège car j'image que derrière vous allez faire la même chose pour le lycée. »*

Sheila Mc CARRON : « *Sarah, juste pour te dire que le mandat au Conseil départemental va prendre fin un jour. Au début, c'était au printemps puis ça a l'air de se repousser mais à ce moment-là peut-être que je n'y serai plus et de toute façon je suis présente pour représenter le Département et non pas la Commune. »*

Sarah BOUSSANDEL : « *D'accord c'est clair pour tout le monde mais ça aurait été bien de laisser la représentativité. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Dans 3 mois, Sheila ne sera peut-être plus, ce que je ne lui souhaite pas même si je ne connais pas ses objectifs futurs, Conseillère départementale. »*

Sarah BOUSSANDEL : « *Nous avions fait une répartition sur le peu de sièges que nous avions sur les différents organes représentatifs, entre les différents membres de l'opposition et là, en l'occurrence, cela fait 2 organes représentatifs sur lesquels nous ne serons pas représentés. Je me permets d'insister, surtout que vous réfléchissez même si on me propose la suppléance. C'est un peu gênant. »*

DECISION :

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident l'annulation de la délibération précitée et décident de procéder à la désignation des représentants à main levée.

Avec 25 voix POUR et 4 voix CONTRE (Sarah BOUSSANDEL, Damien SECOND, Nathalie SERRE, Jean-Marc BISSUEL), Monsieur Thomas BONTEMPS est désigné délégué titulaire et Madame Sarah BOUSSANDEL déléguée suppléante au Conseil d'Administration du Collège les 4 Vents.

DL-105-09-20 – Désignation des représentants au Conseil d'Administration du Lycée B. Thimonnier – annulation de la délibération n° DL-041-06-20 du 08 juin 2020

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Par délibération n° DL-041-06-2020 du 08 juin 2020, Mesdames Elaine BARDOT DUMONT et Soraya BENBALA, ainsi que Monsieur Jean-Marc BISSUEL avaient été désignés membres du Conseil d'Administration du Lycée d'enseignement professionnel B. Thimonnier.

Or, le Lycée nous a informés qu'il convenait de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant et non 3 membres titulaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir d'une part annuler la délibération n° DL-040-06-2020 et d'autre part de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant dans le cadre de cette instance.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Nous proposons de conforter la représentation de la Commune avec Elaine BARDOT en qualité de titulaire et Soraya BENBALA en qualité de suppléante.* »

Sarah BOUSSANDEL : *« Idem. Je ne vais pas me répéter mais vous avez bien compris le message. Carrément, là, pas de suppléance du tout. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Non mais nous n'avons pas non plus Sheila au Lycée.* »

Sébastien MAJEROWICZ *: « Au-delà du fait qu'on appartient tous au même Conseil et qu'effectivement il y a un groupe majoritaire et des groupes qui ne le sont pas, je trouve de mon point de vue, que c'est un peu dur. Je comprends les contraintes, on s'est trompé et il faut rectifier. Toutefois, je trouve que c'est un peu dur pour le groupe de Sarah. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« On aurait apprécié que vous nous tendiez la main au moins sur l'un des deux. »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « Ou au moins une concertation préalable aurait été une meilleure solution que de le faire en Conseil municipal. Nous l'avions fait en début de mandat et cela aurait pu être renouvelé. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Oui et je m'en excuse. Je devais le faire et je n'ai pas pris le temps, c'était un peu compliqué ces derniers temps.* »

DECISION :

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident l'annulation de la délibération précitée et décident de procéder à la désignation des représentants à main levée.

Avec 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (Sarah BOUSSANDEL, Damien SECOND, Nathalie SERRE, Jean-Marc BISSUEL, Sébastien MAJEROWICZ et Caroline FAYE), Madame Elaine BARDOT DUMONT est désignée déléguée titulaire et Madame Soraya BENBALA déléguée suppléante au Conseil d'Administration du Lycée B. Thimonnier.

V –FINANCES

DL-106-09-20 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes sur le budget communal

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Il s'agit d'admettre en non-valeur des produits non recouvrés et pour lesquels toutes les voies de poursuite sont épuisées.

Il s'agit de créances communales pour un montant total de 4 758,78 euros.

	Art 6541 Créances admises en non-valeur
Exercice 2009	
Budget Cne	197,81
Exercice 2014	
Budget Cne	43
Exercice 2015	
Budget Cne	43,56
Exercice 2016	
Budget Cne	1 453,92
Exercice 2017	
Budget Cne	948,82
Exercice 2018	
Budget Cne	1 875,92
Exercice 2019	
Budget Cne	179
Exercice 2020	
Budget Cne	16,75
TOTAL	**4 758,78**

La Commission des Finances réunie le 22 octobre 2020 a émis un avis favorable à l'admission en non-valeur de ces créances.

Jean-Claude GAUTHIER : *« Les mises en non valeur que l'on retrouve ici, sont en général des créances de cantine, nous avons de la TLPE et diverses autres créances. Les montants les plus importants concernent la cantine. Certains se sont étonnés que nous en ayons une sur 2020 qui n'est pas importante. En-dessous d'un certain montant, nous envoyons une ou deux lettres recommandées puis cela s'arrête. Il n'est pas utile d'aller chercher une recette qui va nous coûter plus cher en poursuites. Il y a donc une valeur d'irrécouvrable mais comme dans toutes les sociétés.»*

Caroline FAYE : *« Nous souhaitons vous alerter sur le fait que la crise sanitaire, avec ses conséquences économiques et sociales, fragilise les familles. En France, près de 10 millions de personnes sont sous le seuil de la pauvreté, soit un Français sur six et certainement qu'il y en a quelques uns à L'Arbresle. Lors du premier confinement, beaucoup d'enfants n'ont pas mangé à leur faim, la cantine scolaire étant comme l'école : fermée. Aucune solution de remplacement n'a pu peut-être être imaginée. Nous pensons que la situation d'impayés de cantine risque de s'aggraver. Pouvons-nous réfléchir ensemble à un accompagnement pour permettre aux enfants de continuer à avoir des repas équilibrés et suffisants quand les situations familiales ne le permettent pas toujours ? Merci. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui. Ici nous annulons des dettes, c'est déjà pas mal. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Juste pour ajouter une pierre à cette intervention : a-t-on des indicateurs qui nous permettent de dire que potentiellement, il peut y avoir une augmentation sensible de ces recours ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous n'avons pas d'indicateur. Il s'agit de dettes que nous ne parvenons pas à recouvrer. Ce sont des personnes qui nous devaient de l'argent pour la cantine ou autre. Certains ne sont plus solvables, d'autres ont quitté la commune. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Nous parlions davantage d'impayés actuels effectivement et pas de recherches de recouvrement. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous sommes maintenant alertés davantage par la Perception et si on parle cantine, je laisserai Sheila répondre. Cela dépend beaucoup des services de la Trésorerie. Plus nous sommes alertés en amont et tôt, plus nous avons des chances de réagir. Lorsque la Trésorerie retrouve des dettes de 4 ou 5 années, c'est terminé, nous n'y parvenons plus. Les liens se sont resserrés avec la Trésorerie et cela va beaucoup mieux. »*

Sheila Mc CARRON : *« J'abonde sur ce que vient de dire le Maire. Comme tu t'en doutes, nous avons effectivement, avec les états qui arrivent maintenant, des familles qui étaient déjà en difficulté en fin d'année scolaire précédente. Là, les créances dont parle Jean-Claude et que vous voyez sur la liste datent et nous avons complètement perdu ces gens de vue.*
Ce que nous essayons de faire, maintenant que le Trésor Public nous informe de ce qui se passe, c'est d'être plus réactifs et nous entrons plus vite en contact avec les familles qui ont des difficultés à payer, afin d'éviter que la dette ne s'aggrave. L'indicateur, c'est que déjà à cette époque-là, il y avait des familles qui étaient en difficulté. Le Trésor Public est très ouvert à l'échelonnement des paiements.

Je rappelle, pour information, que nous avons un tarif très gradué en fonction des revenus des personnes.
Nous sommes aussi très à l'écoute de personnes qui peuvent se retrouver dans une situation très différente cette année par rapport à leurs revenus de l'année précédente où, par exemple, elles étaient en plein emploi.
Dans le cas où des personnes se trouveraient en difficulté pour payer un tarif plus fort car il y a eu un changement de situation, nous essayons de trouver des solutions.
Parmi les recours, il existe aussi le CCAS pour aider les familles en difficulté. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Les services suivent cela de près. Nous avons par exemple un tarif au quotient familial et certaines familles ne nous donnent pas les papiers. Les services insistent pour les récupérer. On parle beaucoup de crise économique mais derrière il y a forcément une crise sociale et une détresse sociale et nous le voyons bien. Nous sommes très vigilants, la solidarité n'est pas un vain mot pour nous. »*

Anne THIERY : *« Je voudrais juste, sur ce sujet, reprendre ma casquette d'ancienne présidente des parents d'élèves. Ce qui m'avait beaucoup frappée et touchée, c'est à quel point le personnel de la restauration scolaire est attentif et d'une immense discrétion : ils vont resservir des enfants sans rien dire, ils vont laisser partir des enfants avec des tranches de pain et cela se passe sans que les autres élèves ne s'en rendent compte. J'ai toujours trouvé cela vraiment admirable et je tiens à le dire au Conseil municipal. »*

Il est demandé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables et éteintes ci-dessus détaillés pour un montant total de 4 758,78 euros.

DECISION

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

DL-107-09-20 – Admission en non-valeur de créances éteintes sur le budget communal

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

1/ Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur des créances éteintes suite à une mesure d'effacement de dettes suite à commission de surendettement.
Il s'agit de créances communales pour un montant total de 567,81 €uros.

Exercice 2014	
Budget Commune	262,07
Exercice 2015	
Budget Commune	174,96
Exercice 2017	
Budget Commune	130,78
TOTAL	**567,81**

La Commission des Finances réunie le 22 octobre 2020 a émis un avis favorable à l'admission en non-valeur de ces créances.

Il est demandé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les créances éteintes ci-dessus détaillés pour un montant de 567,81 euros.

2/ Il est demandé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur des créances éteintes suite à une mesure d'effacement de dettes suite à commission de surendettement.

Il s'agit de créances communales pour un montant total de 145,54 €uros.

Exercice 2019	
Budget Commune	145,54
TOTAL	**145,54**

La Commission des Finances réunie le 22 octobre 2020 a émis un avis favorable à l'admission en non-valeur de ces créances.

Il est demandé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les créances éteintes ci-dessus détaillés pour un montant de 145,54 euros.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent l'admission en non-valeur des créances ci-dessus exposées, respectivement d'un montant global de 567,81 euros et de 145,54 euros.

DL-108-09-20 – Décision modificative n°1 du budget communal 2020

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Il est nécessaire d'adopter une décision modificative n°1 au budget 2020 de la commune, afin d'ajuster les crédits suite à des changements d'imputation comptables, à l'inscription de dépenses et recettes complémentaires en fonctionnement et en investissement ou d'opérations nouvelles en investissement.

La Commission des Finances réunie le 22 octobre 2020 a émis un avis favorable à l'adoption de cette proposition de décision modificative n°1 du budget 2020 de la commune, comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
CHAP. 011 - Charges à caractère général	**12 000**	**1 800**	**0**	**0**
60611/BAT COM/020	900			
60611/FCT EV/823	2 000			
60611/LASSAGN/212	1 300			
60611/STADE/412	3 800			
61521/AIRES DE JEUX/414		1 800		
63512/MAIR1/020	4 000			
Chap. 012 - Charges de personnel & frais assimilés	**0**	**8 000**	**0**	**0**
64118/MAIR1/020 - Autres indemnités		8 000		
CHAP. 65 - Autres charges de gestion courantes	**0**	**760**	**0**	**0**
6541/MAIR1/020 - Créances admises en non valeur		760		
022 - Dépenses imprévues fonctionnement	**0**	**1 440**	**0**	**0**
Art. 022/01		1 440		
TOTAL	**12 000,00 €**	**12 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT				
Chap. 10 - Dotations, fonds divers & réserves	**0**	**0**	**0**	**7 162**
Art. 10222/01 - *FCTVA*				7 162
Op. 103 - Cimetière	**0**	**25 532**	**0**	**0**
Art. 21316/103/026 - *Equipement du cimetière*		25 532		
Op. 119 - Véhicules	**7 000**	**0**	**0**	**0**
Art. 2182/119/020 - *Matériel de transport*	7 000			
Op. 128 - Clocher de l'Eglise	**0**	**3 095**	**0**	**0**
Art. 1323/128/324 - *Subvention investissement département*		3 095		
Op. 134 - Travaux Stade	**0**	**780**	**0**	**0**
Art. 2188/134/412 - *Autres immobilisations corporelles*		780		
Op. 157 - Accessibilité	**0**	**675**	**0**	**0**
Art. 1323/157/020 - *Subvention investissement département*		675		

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Op. 176 - Programmation pour Restructuration des écoles	**305 513,76**	**305 513,76**	**0**	**0**
Art. 2031/176/212 - *Frais d'études*	305 513,76			
Art. 2313/176/212 - *Constructions*		305 513,76		
Op. 181 - Centre Technique Municipale	**100 400**	**108 620**	**0**	**0**
Art. 21318/181/020 - *Autres bâtiments publics*		100 400		
Art. 2188/181/020 - *Autres immobilisations corporelles*		8 220		
Art. 2317/181/020 - *Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition*	100 400			
Op. 306 - Programme Voirie Matériel	**2 000**	**0**	**0**	**0**
Art. 21578/306/822 - *Autre matériel & outillage de voirie*	2 000			
020 - Dépenses Imprévues	**22 140**	**0**	**0**	**0**
Art. 020/01	22 140			
TOTAL	**437 053,76 €**	**444 215,76 €**	**0,00 €**	**7 162,00 €**

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°1 du budget communal 2020 telle que présentée ci-dessus.

<u>DECISION</u> :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des votants, adoptent la décision modificative n°1 du budget communal 2020 présentée.

VI – URBANISME

DL-109-09-20 – Opposition au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle)

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

<u>EXPOSE</u> :

L'exercice de la compétence concernant le plan local d'urbanisme (PLU) est obligatoire pour les communautés de communes (Article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales).

La loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) de 2014 avait prévu la possibilité que les communes membres des communautés de communes puissent s'opposer au transfert de compétence avant le 27 mars 2017 par une minorité de blocage (25% des communes représentant au moins 20% de la population).

Le 13 février 2017, le Conseil municipal de L'Arbresle avait voté en faveur du transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Pays de L'Arbresle (CCPA). Cependant la compétence PLU n'avait pas pu être transférée à la CCPA le 27 mars 2017 car la minorité de blocage avait été atteinte à l'échelle du territoire de la CCPA.

La loi ALUR prévoyait donc un transfert automatique de compétence le 1er janvier de l'année suivant l'élection du nouveau Président, soit le 1er janvier 2021, sauf si la minorité de blocage était à nouveau activée.

Le transfert de compétence en 2017 avait été organisé en milieu de mandat, la procédure et ses conséquences avaient été expliquées, un débat avait été organisé lors d'une conférence des Maires.

En cette année 2020, la mise en place des conseils municipaux a été retardée par l'épidémie de COVID 19, ainsi que la mise en place des conseils communautaires. Les nouveaux élus sont donc en place depuis peu. Il est donc proposé de donner du temps aux nouveaux conseillers (communaux et communautaires) afin de préparer le transfert de la compétence. La CCPA, dans un courrier du 1er octobre 2020, s'est engagée à conduire une réflexion sur le transfert de la compétence PLU et de l'intégrer à celles menées dans le cadre de l'élaboration du programme local de l'habitat (PLH).

La commission urbanisme réunie le 28/10/2020 est favorable à l'opposition au transfert de compétence PLU, afin de pouvoir mieux préparer celui-ci et de construire une vision partagée de l'urbanisme à l'échelle communautaire.

Sébastien MAJEROWICZ : *« Par rapport à cette minorité de blocage, où en est-on avec les autres communes de la CCPA ? Est-ce que c'est en voie de bloquer ce transfert ou pas ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Le PLUi devenait effectif sur le territoire, sans opposition des communes et sans réaction, au 1er janvier 2021. Il fallait que les communes se prononcent. Nous avons travaillé en conférence des Maires et c'est parce que les Maires ont tous décidé de stopper en disant : « Attendez, donnez-nous du temps » que l'on propose aujourd'hui cette opposition. Les Communes vont donc voter, à l'unanimité, le non-transfert. L'objectif est d'engager une réflexion pour mettre à niveau non seulement les élus communautaires mais également les élus municipaux sur ce qu'est un PLUi, ses avantages et ses inconvénients, de manière à ce que tout le monde puisse prendre la bonne décision, en connaissance de cause.*
Ce qu'il faut savoir, c'est que tout le mandat sera concerné. Il n'y aura donc pas de nouvelle décision. En revanche, en 2026, la loi NOTRe dit qu'il n'y aura pas de possibilité pour les communes d'intervenir. Ce sera la dernière limite et il y aura un PLUi. L'objectif, au niveau de la CCPA, c'est de se donner du temps pour se former sur le PLUi et rien ne nous empêche en 2022, 2023 ou 2024 de prendre un PLUi si la majorité des communes décide de le faire.
Si on considère que l'on attend 2026, nous aurons la possibilité de nous préparer et de savoir comment gérer le dispositif, même si celui-ci devient obligatoire.

Il y a, dans le volet d'étude du PLH (Plan Local d'Habitat) sur le territoire qui va être renouvelé dès que le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) va tomber, tout un volet sur le PLUi pour engager les élus dans cette réflexion. »

Sébastien MAJEROWICZ : *« Merci pour ces précisions. Ce que je voulais savoir c'est s'il y avait eu un mot d'ordre donné à tous les Maires de la CCPA pour que toutes les Communes votent de manière similaire sur ce non-transfert. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Non, il n'y a pas de mot d'ordre à la CCPA. Nous avons décidé tous ensemble de manière conjointe. Il y a l'unanimité des Communes sur ce point. Lorsque nous en avions parlé dans le mandat précédent, il y avait effectivement 3 Communes qui étaient porteuses : L'Arbresle, Sain Bel et Bully et il y a eu rejet. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Juste pour mon rappel, il me semble qu'il y avait en 2026, si rien ne bouge, la perte de la compétence de l'eau potable. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui mais il s'agit d'un autre sujet et nous ne l'oublions pas. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Oui, c'était juste pour mon rappel. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous sommes adhérents au syndicat Saône-Turdine en tant que Commune indépendante et le syndicat a engagé une réflexion pour prendre également la compétence distribution. Si le syndicat prend cette compétence, nous n'aurons pas besoin d'attendre 2026 pour perdre la compétence de l'eau. Nous l'aurons mais elle sera gérée par le syndicat et ce n'est pas tout à fait la même chose, je parle de la régie directe dans ce cas-là. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Comme tu l'as bien précisé, 2026 est un couperet. Il n'y aura plus de possibilité de faire marche arrière ou de bloquer le système. A mon avis, nous avons tout intérêt à préparer en amont, de manière à ne pas laisser le dossier aux élus suivants. C'est mon point de vue. »*

Ainsi, il est proposé de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCPA et d'adopter la délibération suivante :

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « loi ALUR », notamment son article 136 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier du 1er octobre 2020 par lequel la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a informé les communes membres sur le processus délibératoire à mettre en œuvre concernant la compétence en matière de PLU ;

Considérant que la loi ALUR instaure le transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) des communes aux intercommunalités le 1er janvier 2021 ;

Considérant que si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, le transfert n'aura pas lieu ;

Sur proposition du Maire,

DECISION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 29 voix POUR :

- **Décide de s'opposer au transfert la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ;**
- **Charge le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.**

VII –CULTURE

DL-110-09-20 – Autorisation à donner au Maire de signer la convention relative à la programmation culturelle mutualisée avec les communes de Bully et Saint-Germain-Nuelles pour la saison 2020/2021

Anne THIERY présente le dossier.

EXPOSE :

Anne THIERY : *« Je voulais déjà nous excuser devant vous d'arriver aussi tard avec ce sujet qui, normalement, est présenté au mois de juillet mais avec cette année particulière, nous avons pris du retard et nous arrivons avec cette convention après le début de la saison et son interruption forcée. »*

La première expérience de la mutualisation sur la saison 2018/2019 ayant largement porté ses fruits eu égard à la satisfaction des abonnés et des spectateurs mais également aux perspectives ouvertes tout en rationnalisant les frais et aux partages d'expériences entre communes, les communes de Bully, L'Arbresle et Saint Germain Nuelles ont décidé de renouveler leur collaboration sur la saison 2019-2020 avec quatre spectacles.

Cette dernière a connu, dès son démarrage, un grand succès auprès du public mais a dû s'interrompre en raison de la crise sanitaire subie dès le mois de mars 2020.

Les communes de Bully, L'Arbresle et Saint Germain Nuelles ont décidé de poursuivre leur collaboration sur la saison 2020-2021, qui comptera quatre spectacles, dont deux annulés en raison de la crise sanitaire et reportés sans frais pour les communes.

La mise en œuvre de cette troisième saison mutualisée nécessite la signature d'une nouvelle convention fixant les charges et obligations de chacune des trois communes, ainsi que les modalités de répartition financière du coût d'un tel dispositif.

Celle-ci reprend et adapte les termes de la convention de la saison précédente. Deux modifications sont apportées, sur les modalités de la billetterie pour prendre en compte le logiciel Mapado et sur la fréquence des reversements entre communes, proposés en milieu et en fin de saison, pour répondre à la demande du Trésor Public.

Anne THIERY : *« Nous nous félicitons d'avoir le système Mapado car nous nous en sommes malheureusement déjà servis plusieurs fois pour procéder à l'information des spectateurs en un seul clic pour ceux qui avaient acheté des billets, puis pour procéder au remboursement des places pour Radio Bistan, spectacle qui a été annulé le 30 octobre. L'article 3 précise la gestion de la billetterie. Deux Communes ont contracté un abonnement à ce service qui présente un coût annuel de 1 500 euros HT.*

La Commune de Bully qui n'a pas de saison culturelle propre, bénéficie de l'abonnement de L'Arbresle. En revanche, nous avons essayé mais il n'a pas été possible de contracter un seul abonnement pour inclure également Saint-Germain-Nuelles.
Ce qu'il faut également retenir, c'est la clé de répartition des finances. Pour ce qui est des spectacles, le tableau qui vous a été adressé est un document de travail qui est relativement difficile à lire et à décrypter. L'Arbresle prend en charge 40 % des coûts pour les spectacles mutualisés et il y en a 4 cette année, Saint-Germain-Nuelles 35 % et Bully 25 %. Ce pourcentage change pour certaines soirées, c'est un peu différent pour la présentation de la saison et les frais de communication se répartissent avec quelques variantes mais restreintes. Enfin, il y avait jusqu'à présent le partage des frais et la ventilation des recettes entre les communes puisqu'il y a des jeux de vases communicants et les communes qui ont plus payé se voient rembourser d'un certain montant par celles qui ont moins payé. Tout cela se faisait après la clôture de la saison et posait des problèmes en termes de trésorerie puisque celle-ci est basée sur les années civiles et la saison culturelle sur les années scolaires. Il a donc été décidé d'instaurer des bilans provisoires, donc des jalons financiers posés en fin d'année civile puis en fin d'année scolaire, de manière à ce qu'il y ait deux échéances et non pas une seule. Il s'agit d'une demande du Trésor Public qui a été prise en compte dans cette nouvelle formulation de la convention au paragraphe 6.3. Pour le reste, rien ne change. La Commission Culture a étudié cette convention et les trois Maires ont donné leur accord bien en amont. Nous espérons pouvoir organiser quelques spectacles, ce qui est pour l'instant assez flou. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il s'agit d'un dispositif très intéressant qui fonctionne bien. Il nécessite en revanche beaucoup d'énergie de la part de l'ensemble des services des trois communes. Cela permet néanmoins d'avoir des spectacles qui sortent un peu de l'ordinaire et c'est dommage qu'il faille restreindre l'affluence ou parfois annuler. »*

Anne THIERY : *« Oui et en jauge restreinte, les coûts augmentent pour chaque commune. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je ne parle pas que du coût mais de la réduction de l'accès pour les personnes. Cependant, il s'agit d'une véritable réussite et cela conforte les liens entre les trois communes. Peut-être que cela incitera quelques communes à nous rejoindre, je crois savoir que certaines frappent déjà à la porte… »*

<u>DECISION</u> :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la délibération telle que présentée.

VIII -SCOLAIRE

DL-111-09-20 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention avec la MJC dans le cadre de l'accueil périscolaire au titre de l'année scolaire 2020/2021

Sheila Mc CARRON présente le dossier.

<u>EXPOSE</u> :

La Commune de l'Arbresle a la responsabilité des temps périscolaires dans les écoles publiques de l'Arbresle.

Il est proposé de confier l'encadrement et l'animation d'une partie de ces temps périscolaires à la MJC selon les modalités suivantes :

- **l'accueil périscolaire** le matin pour les écoles Dolto et Lassagne et le soir pour l'école Dolto,
- **la pause méridienne** sur la cour de l'école Lassagne.

Sheila Mc CARRON : *« Concernant ce dernier point, vous avez vu les dernières consignes de la Préfecture par rapport au non brassage des élèves sur les temps périscolaires. Avec les effectifs que nous avons, notamment à Lassagne, ce n'est pas facile. Nous avons réfléchi à comment éviter ce brassage et avec la MJC, nous avons trouvé une solution qui consiste à découper la cour en zones avec un surveillant par double zone. Chaque zone a ses propres jeux pour occuper les enfants car le temps méridien est assez long. Cela se passe bien et nous avons de la chance avec la météo. En cas de temps pluvieux ou d'intempéries, il faudrait revoir cette organisation. »*

Les accueils périscolaires font l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ils entrent ainsi dans le cadre légal des accueils de loisirs et sont agrées par la Protection Maternelle Infantile. Ils sont intégrés au Contrat Enfance Jeunesse signé entre la commune et la CAF pour la période 2019-2022.

La pause méridienne quant à elle ne fait pas l'objet d'un agrément DDCS et n'entre pas dans le cadre du CEJ.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association MJC, la convention, telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rattachant fixant les modalités de leur intervention pour l'organisation du temps périscolaire, tel que décrit ci-dessus, dans les écoles Dolto, Lassagne, au titre de l'année scolaire 2020-2021.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la délibération telle que présentée.

DL-112-09-20 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention avec la MJC pour le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement) au titre de l'année scolaire 2020/2021

Sheila Mc CARRON présente le dossier.

EXPOSE :

Dans le cadre du CLAS, la MJC propose des temps d'aide aux devoirs et d'accompagnement à la scolarité, pour les élèves des écoles élémentaires publiques et des collèges de L'Arbresle.

La Commune participe au financement de cette action. Comme chaque année scolaire, il y a donc lieu d'établir une convention entre la commune et la MJC fixant les engagements des deux parties.

Sheila Mc CARRON : *« Nous avons des bénévoles et du personnel de la MJC qui aident aux devoirs mais il y a aussi un accompagnement à la scolarité pour aider les enfants à trouver une méthode de travail pour qu'ils puissent être le plus autonome possible plus tard. Ces enfants sont accueillis en dehors de l'enceinte de l'école, c'est voulu, dans les locaux de la MJC, pour les enfants de l'école Lassagne. C'est plus compliqué pour les Mollières avec les déplacements donc cela se passe dans l'école.*
L'idée est d'apporter une aide supplémentaire à des enfants qui ont des difficultés à faire leurs devoirs et à travailler à l'école plus largement pour les différentes raisons que l'on peut imaginer : acquisition de la langue…
L'annexe financière communiquée montre bien le coût mais cela serait plus onéreux pour la Commune si les bénévoles n'étaient pas présents. Nous les remercions.
Les enfants qui participent sont identifiés par les professeurs comme étant les plus en besoin. Ils peuvent rester pendant quelques temps puis sortir du dispositif ou rester davantage. ».

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association MJC, la convention, telle qu'annexée à la présente délibération, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, pour l'année scolaire 2020-2021.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la délibération telle que présentée.

IX - ENFANCE-JEUNESSE

DL-113-09-20 – Approbation des actions mises en place pour l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre du CEL (Contrat Educatif Local) et autorisation donnée au Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès des services de l'Etat

Elaine BARDOT DUMONT présente le dossier.

EXPOSE :

Dans le cadre du Contrat Educatif local, des actions sont mises en place dans le temps périscolaire pour l'année 2020-2021 :

N°	Nature de la structure porteuse	Intitulé de l'action	Description succincte *(Activité, temps, ages)* et Noms établissements scolaires *(Le cas échéant)*	Décisions subventions DRDJSCS CEL socio-éducatif
1	MJC	Les midis de la MJ	Construction de projets et création de lien social COLLEGES 4 VENTS / CHAMPAGNAT	**3 200**
2	MJC	Exprime-toi	Créations artistiques et animations autour du théâtre	**2 300**
TOTAL GENERAL				**5 500**

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver les actions ci-dessus, mises en place pour l'année scolaire 2020-2021, dans le cadre du Contrat Educatif Local et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès des services de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la délibération telle que présentée.

DL-114-09-20 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer le renouvellement de la convention « Vie Sociale et Parentalité » de septembre 2020 à mars 2021

Elaine BARDOT DUMONT présente le dossier.

EXPOSE :

La MJC met en place des actions parentalité auprès des familles Arbresloises : ateliers parents enfants, soirées débat, cafés/échanges, sorties familles et à ce titre sollicite une subvention auprès de la Commune, pour la période septembre 2020-mars 2021, période qui précède l'ouverture d'un Espace de Vie Sociale.

Elaine BARDOT DUMONT : *« Nous ferons un bilan en fin d'année. La subvention représente une aide aux charges salariales de la MJC sur ces projets, sachant que sur la période 2019-2020, il y avait un résultat positif qui a été soustrait au montant proposé. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« C'est un dispositif que nous avons souhaité mettre en place avec la MJC et nous la remercions de son engagement. Elle est très investie dans ces projets et Elaine fait régulièrement le point avec elle ».*

Elaine BARDOT DUMONT : *« Le projet Espace de Vie Sociale a bien avancé et il devrait normalement être ouvert au mois de février. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« La Commune avait financé pour cela un diagnostic, de manière à savoir dans quelle direction aller et définir des objectifs pertinents. Il s'agit d'être le plus performant possible et répondre aux besoins des habitants. »*

A partir du budget « politique de la ville » disponible sur l'année 2020, il est proposé de verser une subvention à la MJC d'un montant de 8 109 €.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver une subvention de 8 109 € à la MJC pour la mise en place des actions « vie sociale et parentalité » pour la période septembre 2020-mars 2021.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la délibération telle que présentée.

X –INTERCOMMUNALITE

DL-115-09-20 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer les conventions de fonds de concours avec la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle) pour les conteneurs enterrés place Victor Hugo, avenue André Lassagne, Route de Paris et Place du 19 mars 1962

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

La Communauté de communes du Pays de L'Arbresle assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en place des conteneurs enterrées. Dans le cadre de la réalisation de ces programmes, la Commune participe à hauteur de 25% de la fourniture de ces conteneurs enterrés.
Concernant la partie génie civil, au-delà de la participation communautaire à hauteur de 1800€ HT par conteneur, la Commune prend également à sa charge le montant du génie civil réalisé en sus dans le cadre de la pose des conteneurs.

Lors des programmes de 2018, 2019 et 2020 les travaux des conteneurs enterrés ont été réalisés mais les conventions n'ont pas été signées. Il s'agit donc de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer ces conventions de fonds de concours.

POUR L'ANNEE 2018 – Place du 19 mars 1962

Il s'agissait de renforcer l'offre de conteneurs déjà existante pour prendre en compte l'augmentation de population due à la construction des immeubles SEMCODA de la Rue du Four à Chaux.

Montant de la fourniture des conteneurs enterrés (nb = 2 : 1 OM + 1 TRI)	11 590.37 € HT
Montant des travaux de génie civil	4 474.50 € HT

Montant de la participation communale pour la fourniture des conteneurs	**2 897.60 €**
Montant de la participation communale pour les travaux de génie civil (dépassement du forfait de 1800€ par conteneur dû à des contraintes de génie civil supplémentaires)	**874.50 €**
Montant du fonds de concours	**3 772.10 €**

POUR L'ANNEE 2019 – ROUTE DE PARIS

Il s'agissait de créer un point de collecte pour l'immeuble de l'OPAC de la Rue de Paris et d'adapter la collecte des ordures ménagères des habitations du secteur (désormais il n'y a plus de collecte au porte à porte).

Montant de la fourniture des conteneurs enterrés (nb = 5 : 2 OM + 2 TRI + 1 VERRE)	28 933.02 € HT
Montant des travaux de génie civil	20 638.02 € HT

Montant de la participation communale pour la fourniture des conteneurs	**7 233.25 €**
Montant de la participation communale pour les travaux de génie civil (dépassement du forfait de 1800€ par conteneur dû à des contraintes de génie civil supplémentaires)	**11 638.02 €**
Montant du fonds de concours	**18 870.27 €**

POUR L'ANNEE 2019 – AVENUE ANDRE LASSAGNE

Il s'agissait de créer un point de collecte pour les immeubles de la SEMCODA de l'Avenue André Lassagne.

Montant de la fourniture des conteneurs enterrés (nb = 5 : 2 OM + 2 TRI + 1 VERRE)	28 933.02 € HT
Montant des travaux de génie civil	11 065.90 € HT

Montant de la participation communale pour la fourniture des conteneurs	**7 233.25 €**
Montant de la participation communale pour les travaux de génie civil (dépassement du forfait de 1800€ par conteneur dû à des contraintes de génie civil supplémentaires)	**2 065.90 €**
Montant du fonds de concours	**9 299.15 €**

POUR L'ANNEE 2020 – PLACE VICTOR HUGO

Il s'agissait de créer un point de collecte de verre pour compléter l'offre existante (tri et ordures ménagères)

Place Victor Hugo

Montant de la fourniture des conteneurs enterrés (nb = 1 VERRE)	5 752.28 € HT
Montant des travaux de génie civil	3 168.05 € HT

Montant de la participation communale pour la fourniture des conteneurs	**1 438.07 €**
Montant de la participation communale pour les travaux de génie civil (dépassement du forfait de 1800€ par conteneur dû à des contraintes de génie civil supplémentaires)	**1368.05 €**
Montant du fonds de concours	**2 806.12 €**

Les crédits nécessaires au paiement de ces fonds de concours d'un montant total de 34 747,64 euros sont inscrits au Budget communal (2041512/170/813).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conventions de fonds de concours présentées pour les conteneurs enterrés place Victor Hugo, avenue André Lassagne, Route de Paris et Place du 19 mars 1962 et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer, ainsi que tout acte s'y rattachant.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la délibération telle que présentée.

DL-116-09-20 – Communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Gilles PEYRICHOU présente le dossier.

EXPOSE :

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou son représentant doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Il y a dans ce rapport divers les indicateurs techniques et financiers.

Le rapport et l'avis du Conseil municipal seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Gilles PEYRICHOU : *« Sur les 17 communes, 4 sont en DSP (Délégation de Service Public) et 13 communes en prestation de service avec la CCPA. 2 DSP se terminent en 2020 et 2 en 2023.*
Il y a 32 000 habitants desservis, soit 14 000 abonnés, ce qui représente environ 1 500 000 m3 d'eau traités par an.
Beaucoup de stations d'épuration ont été remises en état et 3 stations doivent prochainement subir des travaux : celles de Fleurieux, St Pierre-La-Palud et Courzieu. Cette dernière va desservir plusieurs communes dont Bessenay et Brussieu.
L'assainissement, cela représente 275 km de réseau unitaire sans ouvrage permettant le déversement d'effluents en milieu naturel et 29 postes de refoulement sur l'ensemble du territoire.
L'idée à long terme est d'harmoniser les prix. Il faut attendre que les DSP se terminent sur Sarcey, Savigny, Fleurieux et Lentilly de façon à uniformiser l'ensemble du territoire.

Je peux vous donner des ratios : pour 120 m3 par habitant, sur la DSP de Sarcey nous sommes à 258 euros, sur Savigny à 273 euros, sur le Buvet à 261 euros et sur le reste du territoire à 258 euros. Sur L'Arbresle, nous sommes en 2019 à 2 euros le m3 et cela va passer à 2,15 euros le m3.
L'entreprise qui a la maintenance et l'entretien de tout le réseau est Véolia sur notre secteur. Le marché se termine en 2021 et nous devrons alors lancer un important marché.
A L'Arbresle, nous avons 2 820 abonnés pour 6 420 personnes. L'augmentation se justifie par le nombre de personnes qui était en réseau non collectif et qui se rattache au réseau collectif. En termes de réseau unitaire, cela représente 20 809 mètres, 11 000 mètres de réseau strict et 15 000 mètres de réseau d'eaux pluviales.
Les travaux engagés sur L'Arbresle : rue Gabriel Péri avec la Mairie pour la gestion des nuisances olfactives (fait), la maîtrise d'œuvre et l'architecture des sols pollués, bassin d'orage Emile Zola, renouvellement du spectromètre pour la station de L'Arbresle (engagé cette année).
Les travaux qui seront engagés sur L'Arbresle dans les années à venir : remise en place des capteurs sur les déversoirs d'orage pour connaître les débits nets et le bassin de retenu d'orage Emile Zola qui va être installé sur l'ancien parking de Fleurmat, avec 800 m3 d'eau qui vont provenir des déversoirs d'orage. Cela va être mis en zone tampon pour envoyer à la station, afin d'éviter d'envoyer trop d'eau propre à la station car plus on a d'eau propre dans une station, moins elle fonctionne. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il s'agit du premier rapport édité par la Communauté de Communes puisque la compétence a été transférée avec effet au 1er janvier 2019. La CCPA a repris les activités du SIABA. C'est un service qui fonctionne bien avec un programme de travaux très conséquent, déjà réalisé, en cours de réalisation et à réaliser au cours de ce mandat, afin de mettre toutes nos installations aux normes et pour répondre aux injonctions préfectorales par rapport à la qualité de l'eau. »*

Caroline FAYE : *« Gilles, tu as dit toute à l'heure que le prix du m3 sur L'Arbresle allait passer à 2,30 euros ? »*

Gilles PEYRICHOU : *« Non. Il était à 2 euros en 2019 et il va passer à 2,15 euros. »*

Caroline FAYE : *« Est-ce que c'est le même prix pour toutes les communes de la CCPA ? »*

Gilles PEYRICHOU : *« Oui. Les communes qui sont en DSP ont actuellement un prix différent mais l'idée est de rassembler toutes les communes pour avoir un prix unique sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, nous sommes encore bloqués par ces DSP. Pour information, nous avons déjà envoyé des avenants pour que Sarcey et Savigny entrent dans l'appel d'offres de 2021, afin d'éviter de « saucissonner ». Pour celles qui ont une DSP jusqu'en 2023, c'est encore trop lointain, nous ne pouvons pas réduire la DSP. Les 13 communes ont le même prix au m3. »*

Caroline FAYE : *« Serait-il possible de demander à la CCPA de faire une synthèse du rapport car il est vraiment très imposant et nous ne sommes pas tous concernés par le rapport de Savigny ou du Buvet par exemple. Une synthèse par commune serait pertinente. »*

Gilles PEYRICHOU : *« Pourquoi pas mais nous sommes un territoire. La compétence de l'assainissement relève de la Communauté de Communes et concerne l'ensemble du territoire. Dans ce document, il y a toute la partie qui concerne notre territoire. »*

Caroline FAYE : *« Moi j'avais l'impression que les rapports étaient à la suite les uns des autres car des annexes revenaient plusieurs fois. Une page de synthèse pourrait être plus lisible. »*

Gilles PEYRICHOU : *« On demandera à la CCPA si les agents ont le temps de partitionner ce rapport qui est quand même assez lourd. »*

Caroline FAYE : *« L'objectif est qu'il soit lu et compris par les habitants. »*

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport 2019.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

DL-117-09-20 – Communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Gilles PEYRICHOU présente le dossier.

EXPOSE :

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou son représentant doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Il y a dans ce rapport divers les indicateurs techniques et financiers.

Le rapport et l'avis du Conseil municipal seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Gilles PEYRICHOU : *« Il y a, sur L'Arbresle, 41 installations concernées. Les personnes qui ne peuvent pas être raccordées au réseau collectif ont des obligations d'installations spécifiques sur leur terrain.*
Nous en avons, sur l'ensemble du territoire, 2 891.
Les contrôles de bon fonctionnement s'effectuent tous les 6 ans. Une personne a été recrutée par la CCPA pour réaliser ce travail, c'est sa seule mission. Elle contrôle, guide et accompagne les gens dans la mise en conformité ou la création de leur système autonome. L'agent a une approche très pédagogique.
L'année dernière, ce sont 55 contrôles de conception qui ont été réalisés, 27 avis dans le cadre de réhabilitations, 17 avis dans le cadre d'une opération groupée, 11 avis dans le cadre de permis de construire, 58 contrôles de réalisation dont 19 dans le cadre de réhabilitations, 28 dans le cadre de programmes de subventions, 11 dans le cadre de permis de construire, 55 diagnostics vente.
Vous avez, dans le programme, toute la réhabilitation avec les échéances qui sont données. Il faut savoir que les personnes sont subventionnées par l'agence de l'Eau de 3 000 à 3 300 euros et ont également des aides de la CCPA de 1 500 à 2 000 euros selon les travaux à réaliser.
Au 1er janvier 2019, le personnel du service SPANC a pris en charge une nouvelle compétence : celle de la gestion des eaux pluviales. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Au niveau de la CCPA concernant les eaux pluviales, le travail a commencé par un recollement du Schéma Directeur Général sur le territoire. Il y avait obligation pour les communes d'avoir un schéma pour la gestion des eaux pluviales.*

Sur 17 communes, 14 l'avaient fait et 3 étaient un peu en retard. La CCPA a donc lancé une étude pour recoller tous ces schémas individuels et se doter d'un Schéma Directeur Général à l'échelle du territoire qui permettra ensuite de lancer les investissements nécessaires pour gérer cette problématique des eaux pluviales. Cela représente un budget très conséquent et nous ne pourrons pas tout faire en même temps. Il faudra programmer et étaler sur au moins deux mandats. L'assainissement non collectif concerne très peu L'Arbresle. »

Caroline FAYE : *« Sait-on, sur les 41 installations, combien sont encore à réhabiliter ? Celles qui sont classées E ou point noir ? Ou les 41 sont toutes réhabilitées ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Non. »*

Caroline FAYE : *« A priori, en 2019 dans le rapport, il n'y a pas eu de réhabilitation ou d'opération groupée sur la commune de L'Arbresle. Est-il prévu de le faire sur les années 2020 et suivantes ? »*

Gilles PEYRICHOU : *« Je n'ai aucun retour sur ces 41 installations de L'Arbresle. Nous ne devons donc pas avoir de point noir. Ce sont des installations qui sont suivies régulièrement. »*

Caroline FAYE : *« Donc elles seraient réhabilitées si elles étaient en point noir ? »*

Gilles PEYRICHOU : *« Elles sont suivies depuis quelques années. »*

José DOUILLET : *« Sur L'Arbresle, s'il n'y a pas eu de réhabilitation dans le programme, c'est que les installations n'entrent pas dans le cadre. Il faut répondre à des prescriptions précises d'années, de fabrication, d'installation, de dimensionnement… et si elles n'ont pas été réhabilitées, c'est qu'elles n'entrent pas dans ce cadre. Il n'y a pas, à ma connaissance, de point noir à L'Arbresle. Il s'agit simplement d'installations en dysfonctionnement pour une raison quelconque ou pour des améliorations de fonctionnement et c'est pour cela qu'elles ne sont pas classées conformes mais il n'y a pas de point noir véritable. »*

Gilles PEYRICHOU : *« Nous avons des pourcentages sur L'Arbresle : en bleu c'est en B et nous avons 63 %, cela veut dire que c'est très correct. Nous avons 27 % en A donc c'est excellent, en rouge 10 %. Cela induit que pour le D et le E c'est 0 %. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Cela veut dire qu'à l'échelle du territoire, vu le nombre d'installations, les 10 % qui ne sont pas conformes ne représentent qu'une partie infime et c'est pour cela qu'il n'y a pas eu d'opération globale. De plus, la réhabilitation reste à la main des propriétaires. »*

Caroline FAYE : *« Oui et les coûts de réhabilitation sont assez onéreux alors que sur du neuf, c'est inclus dans le coût. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui, tout à fait. »*

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport 2019.

<u>DECISION</u> :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

DL-118-09-20 – Communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

Sandrine POYET FAWAL présente le dossier.

EXPOSE :

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou son représentant doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets destiné notamment à l'information des usagers.

Il y a dans ce rapport divers les indicateurs techniques et financiers.

Le rapport et l'avis du Conseil municipal seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sandrine POYET FAWAL : *« Il a été présenté le 24 septembre à la CCPA. Il concerne différentes composantes : les ordures ménagères, le transfert et l'élimination de ces ordures, la collecte sélective et l'exploitation des déchets.*
Cela concerne 37 613 habitants dont la majeure partie se situe sur Lentilly et L'Arbresle.
Les différents points concernent : l'action de prévention et de réduction des déchets à travers des actions pédagogiques ou la promotion du compostage par exemple, la collecte et le traitement des ordures ménagères : 180 kg par habitant sur le territoire, la collecte sélective, le tri des déchets ménagers avec une baisse du taux de refus de ces déchets suite au tri : 14,27 % en 2018 et 13,68 % en 2019, la collecte en points d'apport volontaires en vert, les textiles, les piles.
Le rapport évoque ensuite le fonctionnement des deux déchèteries : Fleurieux et Courzieu avec 89 000 entrées en un an, 12 000 tonnes de déchets. L'apport le plus important concerne les déchets verts : 26 % et les gravats : 25 %. Il y a actuellement une augmentation des déchets verts et une baisse des encombrants : -22 % en une année.
Le bilan environnemental de cette gestion des déchets : 593 kg par habitant, alors que la moyenne régionale est à 548 kg par habitant mais la production d'ordures ménagères est inférieure à la moyenne régionale donc nous sommes à 180 kg par habitant par an contre 233 kg sur la région.
Au niveau de la valorisation de ces déchets, nous avons 92 % des déchets du territoire qui sont valorisés.
Au niveau du bilan financier de cette collecte, les recettes ont augmenté de 17 % avec une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui reste stable depuis 2015. Le coût s'élève ainsi à 72 euros par habitant donc inférieur à la moyenne régionale qui est de 88 euros par habitant et à la moyenne nationale qui est de 92 euros par habitant.
Les projets 2020 au niveau de la gestion des déchets : le renouvellement du programme des composteurs à 20 euros, l'accompagnement de l'association REPA'AR, la mise en place des actions du CODEC. Il y a eu l'ouverture de la déchèterie professionnelle qui permet d'étendre l'accès des particuliers à la déchèterie destinée aux particuliers.
Autres projets : la définition des nouvelles actions du programme local des déchets et la mise à jour du règlement de la collecte. »

José DOUILLET : *« Pour compléter ce qu'a dit Sandrine, il faut prendre en compte le fait que l'on emmène à la déchèterie davantage de déchets qu'on n'en ramasse avec les camions : ordures ménagères, tri et verre.*

Cela représente 10 600 tonnes et c'est inférieur aux 12 000 tonnes qui sont ramenées en déchèterie. Dans ces 12 000 tonnes, il y a environ 3 000 tonnes de déchets verts et 3 000 tonnes de gravats. C'est assez énorme. Il faut aussi noter au niveau des filières de tri, que l'on trie beaucoup mieux et les déchets vont vraiment être exploités de manière à être de plus en plus valorisés. Si nous sommes inférieurs en ordures ménagères et équivalents en tri sélectif, la différence s'explique par le fait que l'on ramène beaucoup plus en déchèterie. Nous pouvons nous réjouir que cela ne soit pas déposé dans la nature et que d'être collecté en déchèterie c'est bien, même si cela représente un gros travail et que nous avons fait un progrès sur des déchets particuliers comme l'amiante par exemple qui est difficile à traiter.
En Communauté de Communes, ce qui est à venir, ce sont toutes les actions de réduction des déchets qui sont à décider pour le mandat. Nous en avions listé 25 et il y a eu un bilan complet de ces 25 actions concrètes qui ont été réalisées dans le mandat 2014-2020. Cela nous a permis de développer, au niveau du territoire, de nombreuses d'actions pour réduire les déchets, même si l'atteinte de l'objectif n'a pas été un plein succès. Cela a contribué sans nul doute à sensibiliser la population, la faire changer probablement de méthode de consommation… Il y a beaucoup d'enseignements à tirer de toutes ces actions et il est important de continuer naturellement d'y travailler, de les développent et de sensibiliser notre population pour changer et réduire ces volumes de déchets. C'est le revers de notre société de consommation. »

Sébastien MAJEROWICZ : « *Merci pour cette présentation. J'ai juste un petit sujet qui revient chez moi : par rapport aux gobelets de la CCPA qui, nous l'espérons, ne partiront pas à la déchèteries et seront utilisés par les associations. Je voudrais savoir si ce sujet avait pu avancer, étant donné que la date limite est le 31 décembre de cette année. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *La CCPA a proposé aux communes et aux associations de récupérer les gobelets, de manière à ce que cela soit géré par commune. Cela devenait très compliqué pour la CCPA de gérer environ 20 000 gobelets chaque week-end, de les trier, de les compter…. C'est Messidor qui procédait au lavage puis il fallait repréparer les lots pour les Communes. C'était très compliqué. Les gobelets ne sont pas jetés mais réutilisés par nos associations ou par les communes. Je crois qu'à L'Arbresle, nous avons fait le choix de les mettre à disposition des associations. C'est une opération qui avait bien fonctionné et qui avait été confortée par les associations qui s'étaient également dotées de leurs propres gobelets. Les effets pervers du système font que c'était pour limiter les déchets, la production de plastique… et on s'est aperçu que cela devenait presque un objet de collection, de souvenir pour les personnes : on va à un match de l'OL, on ramène le verre, on va à un concert, on en ramène un également… A L'Arbresle, le club de basket a ses verres, I Love les Mollières a ses verres…*
Le rapport présenté est celui de 2019. En 2020, il a eu une baisse de la TOM (Taxe sur les Ordures Ménagères) pour les ménages d'un quart de point mais nous ne le saurons que lors de la présentation du rapport 2020. Il y avait en effet un excédent sur ce budget, cela a été remarqué et la CCPA s'est engagée à baisser la TOM pour les particuliers et surtout à travailler sur de nouvelles actions en faveur des habitants : sur les encombrants… Les déchèteries professionnelles fonctionnent bien, cela permet d'accueillir les professionnels qui doivent gérer leurs propres matériaux car vous savez que maintenant tous les matériaux doivent être suivis. Il faut que les artisans puissent donner le tracé de leurs déchets et cela permet également de pouvoir libérer des créneaux pour les habitants dans l'autre déchèterie publique qui elle, reste gratuite. »

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport 2019.

<u>DECISION</u> :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

XI -QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

1. Commerces de centre-ville et mesures de confinement : motion relative au réexamen de la notion de commerce de 1ère nécessité adoptée par la CCPA

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Les commerces « non essentiels » sont fermés. La CCPA a réagi et j'ai proposé aux 16 autres Maires du territoire de signer une motion commune demandant à ce que le Gouvernement revoie sa position par rapport à ces petits commerces. Certains Maires ont pris des arrêtés qui ont été déclarés illégaux. Après concertation avec les autres Maires, nous n'avons pas voulu entrer dans ce dispositif, dans la mesure où il faut faire preuve de solidarité et d'exemplarité. Il serait dommageable que les Maires qui représentent la République et les Institutions aillent à l'encontre des mesures prises par le Gouvernement.*
En revanche, l'idée d'une motion a fait l'unanimité, nous l'avons tous signée. Cela n'a pas eu le succès que nous attendions car le Gouvernement, plutôt que d'autoriser les petits commerces à rouvrir, a préféré fermer certains rayons de produits « non essentiels » dans les grandes surfaces et ce n'était pas ce que nos commerçants attendaient.
Nous ne les abandonnons pas et nous allons engager des actions. La CCPA a réfléchi comment les aider. Lors du premier confinement, cela avait été plutôt des aides financières directes qui avaient été données aux commerçants. Aujourd'hui, nous nous orientons, parce que cela correspond aussi à leur demande, vers un soutien numérique, un soutien à la vente en ligne, des démarches de ce type, afin de pouvoir les accompagner et qu'ils puissent se mettre à niveau sur cette forme commerciale.
La CCPA, dans son budget supplémentaire, va voter jeudi une ligne supplémentaire de fonctionnement qui viendra aider les commerçants. Nous réfléchissons également à d'autres formules comme des bons cadeaux, un chéquier… Il y a beaucoup de pistes. Anthony MARTINEZ, manager de territoire, est en contact permanent avec l'association des commerçants. Nous avons quatre associations sur le territoire et il travaille avec elles de manière à ce qu'en Communauté de Communes, nous puissions prendre les décisions qui correspondent aux besoins réels de nos commerçants. Certains se sont rapidement adaptés et ont trouvé des plateformes numériques de vente en ligne ou de promotion de leur commerce.
Le procédé de vente en ligne est complexe par rapport notamment au paiement en ligne qui reste juridiquement compliqué et qui nécessite une véritable formation pour les commerçants.
Le click and collect qui a été mis en place fonctionne mais cela ne remplacera pas le chiffre d'affaires des mois de novembre et décembre qui sont cruciaux pour eux car c'est à cette période que la majorité des commerces font la plupart de leur chiffre d'affaires. »

Sébastien MAJEROWICZ : *« Nous souhaitions apporter une autre idée pour aider nos commerçants sur cette crise et les projeter sur le long terme. Dans l'objectif de créer une économie locale plus résiliente face aux crises et aux choix gouvernementaux libéraux voire hasardeux, nous pensons qu'il est crucial d'anticiper la réflexion sur le déploiement d'une monnaie locale. En plus, nous avons de la chance, nous en avons déjà une qui s'appelle la Gonette mais qui est actuellement largement sous-employée.*

Au-delà de sa construction vertueuse qui permet d'échapper à la spéculation, une monnaie locale crée du lien, de la confiance et de la solidarité entre la population et les commerçants.
Nous pensons qu'il est très très intéressant d'engager cette réflexion dès à présent car malheureusement nous en sommes à la deuxième vague de cette crise liée au Covid. Certains pensent déjà à la troisième, voire plus donc pensons à cette monnaie locale. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« C'est exactement ce que nous avons dans le programme pour lequel nous nous sommes engagés. Il s'agit de réfléchir à toutes ces formes de soutien aux commerces et c'est écrit dans notre programme. Comme le dit Jean-Claude, la mise en place est un peu compliquée mais oui, nous allons réfléchir à cela. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Vous pouvez compter sur nous pour être extrêmement moteurs sur ce sujet. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je n'en doute pas et vous remercie. »*

2. Point d'actualité sur les dossiers intercommunaux

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Beaucoup d'entre nous siègent au sein des commissions de la CCPA qui se sont mises en place. Certains sujets ont commencé d'être abordés. Au niveau de la CCPA, les Communes se sont engagées à effectuer une information régulière de l'activité communautaire dans les Conseils municipaux.*
La CCPA rédige une lettre mensuelle en soutien à cette démarche pour aider les Conseils municipaux à communiquer. Celle du mois de novembre concerne les semaines de la parentalité qui ont été maintenues malgré la crise et diverses actions ont été développées sur l'ensemble des communes du territoire : cafés-débats, conférences, accueil de parents… Toutes les associations intéressées par le sujet de la parentalité ont été conviées.
9 ou 10 actions ont été menées et ont permis aux assistants maternels, éducateurs et parents de pouvoir se retrouver sur des thématiques. Des flyers ont été régulièrement distribués, je ne sais pas si vous en avez eu connaissance mais la CCPA avait largement travaillé sur ce point. »

<u>Mobilités – Assainissement - Voirie</u>

Gilles PEYRICHOU : *« J'ai participé à quelques commissions dont celle relative aux mobilités. Chaque commission portait davantage sur une présentation.*

Concernant les mobilités, nous avons reparlé de la mobilité individuelle et du service AMI. Nous avons fait un état de ce qui existe aujourd'hui et voir comment envisager les évolutions.
La Vice-Présidente en charge de la mobilité a questionné tous les élus pour savoir comment ils percevaient la mobilité. Cela a soulevé d'importants questionnements qui vont servir de base de travail pour le mandat.
Nous avons parlé du covoiturage qui n'est pas, pour l'instant, une compétence communautaire.
Nous avons évoqué les transports collectifs : les TCL, les trams qui pourraient être mis en place sur le territoire… ce ne sont que des idées. Le travail débutera ensuite.

Nous avons échangé sur le mode de déplacement vélo. Il faut d'abord recenser les besoins sur le territoire.
Nous avons parlé des parkings de stationnement : le parking Effia car c'est l'éternel problème. Il y a plusieurs leviers, nous en discuterons avec Effia pour ouvrir ce parking à plusieurs personnes et autres…
Nous avons réalisé le bilan du projet de territoire sur le développement du vélo, sur le parking Effia, sur le covoiturage.
Concernant les autres sujets abordés : les bornes de recharge électriques, le biocarburant, les liens avec le SYDER.

Concernant l'assainissement, on nous a présenté le RPQS (Rapport de Présentation sur la Qualité du Service) mais surtout, l'assainissement a été expliqué aux élus : comment fonctionnent l'assainissement collectif et non collectif car beaucoup d'élus découvrent ce domaine.

Concernant la Voirie, nous avons discuté de ce qui allait être mis en place. Un diagnostic voirie a été réalisé. Il ne s'agit pas de répondre au souhait d'un élu de faire un aménagement parce que la route passe devant chez lui, que ça fait joli ou autre. Il s'agit d'avoir une ligne directrice de maintien de la voirie en état. Certaines voiries seront prioritaires car elles sont aujourd'hui très dégradées et elles n'étaient pas forcément mises en avant par les élus. Nous travaillons véritablement sur un territoire et non plus sur une commune. Il s'agit d'un axe de travail pour les 6 années à venir. »

<u>Agriculture</u>

Sheila Mc CARRON : *« Concernant l'agriculture, nous étions plusieurs à participer à la commission, Sébastien tu étais présent. Nous sommes LA commune de la CCPA sans agriculteur et nous sommes 5 dans la commission. C'était une réunion très étoffée. Il s'agissait surtout d'une réunion de présentation aux nouveaux élus sur les politiques actuelles. Il y avait tellement de choses à dire que nous avons manqué de temps pour aborder ce qui, personnellement, était le point le plus intéressant et sur lequel je souhaite m'investir : le plan alimentaire territorial. Il s'agit d'un énorme sujet que nous aborderons la prochaine fois que nous pourrons nous réunir. C'était très riche, très ouvert. Il y avait un mélange varié d'élus du secteur agricole ou non. C'est intéressant. »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « Nous sommes quelques-uns à avoir en cible ce plan alimentaire territorial qui n'a malheureusement pas pu être abordé en raison de la richesse des informations communiquées. Il y a eu beaucoup d'interactions donc cela a été reporté au mois de décembre. Différents sujets ont été abordés dont un très intéressant sur l'accueil des saisonniers. Dans l'agriculture, il ne s'agit pas d'un métier facile et les conditions d'accueil ne sont pas toujours excellentes. Donc pour se mettre aux normes, la CCPA a décidé de mettre en place des logements via mobil-homes sur terrains agricoles pour accueillir ces saisonniers dans de bien meilleures conditions. Il s'agit d'une excellente initiative. »*

José DOUILLET *: « Je voulais rajouter qu'il y avait aussi dans la commission Agriculture notamment un autre sujet qui m'a paru très important et qui m'est cher : la gestion de ressources en eau.*

Il y a eu une phase 1 : diagnostic des retenues. Je crois que le linéaire qui a été effectué montre que rien n'est vraiment aux normes.
Il y a eu une phase 2 : chiffrage, volume d'eau pour l'agriculture.
La phase 3 est en cours : redimensionnement du réseau d'irrigation à partir des retenues mobilisables.
De nombreuses idées ont été proposées, il s'agit d'un chantier coûteux mais très important. »

Social

Yvette FRAGNE : *« Avec Dominique ROSTAING-TAYARD, nous avons eu une réunion en visioconférence la semaine dernière concernant la coordination des CCAS sur le territoire.*
Nous devions présenter de nouvelles choses mais comme c'était en visioconférence et qu'il y a beaucoup de nouveaux élus, nous avons repris le rapport qui avait été fait dans le dernier mandat sur cette coordination des CCAS, afin d'éclairer les nouveaux élus sur les problématiques qu'ils rencontrent. C'était très bien de réviser sur ces sujets.
Nous avons également eu une autre réunion sur la présentation des RAM (Relais d'Assistantes Maternelles). C'était très instructif car nous avons fait la connaissance du personnel qui travaille au sein de ces structures : des animatrices qui sont très investies dans leur métier. Nous les avons trouvées très heureuses de nous présenter leur métier et c'est important. Il y a 4 RAM + 1 itinérant. Pour ce dernier, il est important lorsqu'il arrive dans la salle des fêtes, d'avoir l'aide des communes pour l'installation du matériel.
Concernant les CCAS, nous pouvons remercier la CCPA de prendre en charge la cotisation de l'Union Nationale des CCAS et celle de l'Union Départementale des CCAS. Ces structures sont importantes dans le domaine social et relaient notamment des informations sur les nouveautés mises en place.
Concernant la résidence autonomie La Madeleine, Olivier GAUDILLERE est actuellement positif au Covid-19 mais asymptomatique. Nous espérons qu'il puisse revenir rapidement.
Nous avons eu un cas positif au sein de la résidence, un monsieur âgé pour lequel cela s'est très bien passé. Il n'avait presque pas de symptômes mais avait néanmoins été hospitalisé pendant 7 jours. Il est revenu mais se liait très peu avec les autres résidents de la Madeleine donc nous n'avons pas eu d'autre cas. En revanche, certains personnels d'intervention ont été malades : agents ADMR, infirmières…
Notre personnel commence, comme un peu partout, à être épuisé en raison de tous les protocoles à mettre en place, des confinements successifs… Il est également difficile de faire comprendre aux résidents la mise en place des nouvelles mesures : mettre le masque quand ils reçoivent leur famille, les attestations… il faut les suivre un peu. »

Culture

Anne THIERY : *« La Commission Culture s'est réunie assez tôt, avant le couvre-feu et avant le confinement. Nous ne savions pas que nous allions être soumis à ces mesures donc nous avions commencé à réfléchir sur des choses qui pourraient fonctionner normalement.*

Le confinement transforme ces réflexions en un défi et un casse-tête puisqu'il s'agit de réfléchir sur comment faire vivre la ville et quelles actions culturelles proposer lorsque nous n'avons pas le droit de nous réunir à plus de 6 personnes.
Vous voyez quel est l'enjeu. Il faut être créatif, imaginer de nouvelles choses. Nous n'avons donc pas commencé car nous avions réfléchi avec d'autres contraintes.
Ce qui me semble important, c'est de ne pas toujours avoir le réflexe du numérique qui apporte évidemment beaucoup de choses y compris culturellement et il s'agit d'un canal à ne pas négliger mais qui me semble insuffisant.
Il va falloir inventer d'autres choses, à commencer par l'organisation du 8 décembre qui semble compromise. Comment faire vivre cette tradition régionale dans notre commune sans pouvoir le faire comme d'habitude ?
Je tenais également à signaler que la médiathèque s'adapte de nouveau et réorganise de la même façon qu'avant l'été, son système de drive. On peut de nouveau passer commande et venir chercher ses livres. Nous allons également réfléchir à instaurer un dispositif plus simple pour les lecteurs qui n'ont pas l'idée de ce qu'ils veulent lire, afin qu'ils puissent se laisser surprendre par une présélection de l'équipe de la médiathèque. »

<u>Sport</u>

Sylviane CHAMPIN : *« La commission Sport à la CCPA s'est réunie en visioconférence. Nous avons surtout parlé des tarifs du centre forme et de la communication vis-à-vis du public qui n'est apparemment pas évidente.*
Concernant le sport à L'Arbresle, au départ, seul le public mineur pouvait s'entraîner donc les clubs avaient la possibilité d'accepter leurs jeunes et leur permettre de bouger un peu. Puis le couperet est tombé et les jeunes n'ont plus eu le droit de s'entraîner en club. Tout a donc été interrompu, excepté pour les scolaires ce qui est déjà bien puisque les professeurs d'éducation physique que j'ai rencontrés essaient, malgré les difficultés, de faire bouger les enfants en proposant des jeux, des courses car le sport collectif est très compliqué. Quelques sportifs peuvent néanmoins s'entrainer car nous avons 3 sportifs de haut niveau à L'Arbresle.
C'est compliqué pour de nombreux clubs sportifs qui vont être dans l'obligation de rembourser des adhésions alors qu'il y avait déjà une diminution du nombre d'adhésions.
Il va y avoir des salariés à payer, des charges à assumer…
Ce qui m'inquiète, c'est la constatation que de nombreuses jeunes ont perdu d'importantes capacités pulmonaires et cardiaques. Dès que l'activité pourra reprendre, il faudra envisager des choses pour que les jeunes puissent continuer à pratiquer et à bouger.
Il s'agit d'une période compliquée pour tout le monde et nous essayons de faire le mieux possible, surtout pour soutenir nos clubs qui, pour certains, tombent dans la morosité.
Une commission Sport est prévue le 17. Nous aborderons notamment le PSL (Plan Sportif Local) avec Jean-Louis puis les terrains de tennis. »

Jean-Louis MAHUET *: « Je souhaite également souligner, dans cette période particulièrement difficile, l'action menée actuellement en liaison avec le CCAS et l'OMS où nous avons une subvention attribuée par l'Agence Nationale des Sports sur une partie cohésion sociale.*

Nous proposons à des familles en difficulté et non imposables, de pouvoir bénéficier d'une aide pour permettre aux enfants de continuer à pratiquer quand ils le peuvent bien entendu. L'action est lancée et les clubs commencent à bien réagir.
Nous avons également une autre action axée davantage sur l'insertion destinée à un public féminin en difficulté qui se fait avec la MJC de L'Arbresle. Il y a notamment une section sport de combat destinée aux jeunes filles. C'est une première, ça démarre bien et cela permet de participer à cette cohésion sociale dont on a beaucoup besoin dans ces périodes difficiles.
Je remercie le CCAS car c'est important qu'il soit associé à la démarche. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Merci d'avoir poussé ces dossiers au moment où il le fallait. »*

Jean-Louis MAHUET *: « Il y a eu de la bienveillance au niveau national. »*

3. Fermeture de la Trésorerie de L'Arbresle

Sébastien MAJEROWICZ *: « Il y a eu cette semaine un article dans la presse sur la fermeture du Centre du Trésor Public de L'Arbresle, actée au 1er septembre de l'année prochaine. Je me souviens que l'année dernière, vous aviez voté en Conseil municipal une motion contre cette fermeture. Ma question est simple : comment pouvons-nous travailler ensemble pour faire en sorte que ce Centre du Trésor Public continue son activité sur L'Arbresle ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Je rencontre le Directeur du secteur de L'Arbresle-Tarare jeudi. Les services seront reconcentrés sur Tarare à partir du 1er janvier 2021. Nous espérions avoir un sursis puisque l'opération avait été repoussée dans un premier temps pour être ensuite entérinée avec un effet au 1er janvier 2021. Il restera une permanence pour le public à la MDR (Maison du Rhône). Il y aura maintenant une concentration du service au sein d'un même lieu, sachant que d'après la Trésorerie, l'accueil du public était très limité. Nous avions la chance d'avoir une proximité locale à L'Arbresle, notamment entre la Trésorière et la Mairie.*
Nous étions contre la décision au départ et nous avions réagi comme il convenait, nous nous sommes battus pour le maintien du service de proximité comme beaucoup de mairies. Maintenant, la fermeture interviendra au 1er janvier 2021. »

4. Téléthon

Jean-Louis MAHUET *: « Concernant le téléthon prévu les 4 et 5 décembre, les actions de la CCPA sont très compromises. Très peu de choses pourront se dérouler en présentiel.*
Nous allons mettre en place, au niveau de toutes les communes de la CCPA dans chaque mairie, une urne réservée aux dons du téléthon. Nous allons également inciter les personnes à effectuer des dons par Internet car il s'agira probablement du moyen le plus adapté pour récolter des dons cette année.
Cela va se mettre en place rapidement pour être opérationnel les 4 et 5 décembre prochains, voire sur une plus longue période car nous avons l'habitude d'arrêter les comptes mi-décembre. Cette année étant exceptionnelle, je pense que nous irons jusqu'à la fin du mois de décembre.

Je rappelle que les dons peuvent bénéficier d'une réduction fiscale, cela peut intéresser des personnes.
Nous allons, avec la CCPA, communiquer sur cette action qui sera l'une des rares sur cette année 2020. Nous espérons pouvoir reprendre une organisation normale sur 2021. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Nous espérons que l'AFM puisse récupérer des fonds importants malgré la conjoncture difficile. »*

5. Ressourcerie REPA'AR

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « La ressourcerie REPA'AR est actuellement fermée. Les travaux viennent de se terminer. Elle s'est installée dans les locaux en face de la Communauté de Communes, dans l'ancien centre technique municipal que la Commune a mis à leur disposition, sous réserve d'un loyer relativement modeste.*
La réouverture devrait intervenir très prochainement. Il y avait un passage d'avis sécurité à effectuer préalablement. »

6. Organisation de la commémoration du 11 novembre

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Nous avons reçu des directives préfectorales sur la tenue de cette cérémonie avec un effectif très limité, semblable dans son format à ce que nous avions fait pour la cérémonie commémorative du 08 mai dernier.*
Les textes règlementaires sont difficiles à suivre et je remercie encore Dominique ROJON de son attention sur ce sujet.
Les rassemblements doivent se limiter à 6 personnes. Il s'agit de 6 personnes du public, élus non compris.
Je vous propose de ne pas tenir compte, Sarah et Sébastien, des préconisations que je vous avais demandé d'observer en ne désignant qu'un seul représentant de votre groupe et de mon côté de ne désigner que 4 représentants. J'invite les membres du Conseil municipal disponibles et s'ils le souhaitent, à venir mercredi 11 novembre au monument aux morts dans le cadre de la cérémonie commémorative. Il y aura des membres de l'association des anciens combattants. Nous avons interdit le public mais la cérémonie reste d'actualité et il est normal que nous puissions rendre hommage à ceux qui se sont battus contre une autre forme de virus à l'époque. L'invitation s'adresse donc à tout le Conseil municipal et à la presse bien évidemment si elle souhaite être présente. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Pierre-Jean ZANNETTACCI,
Maire